

Comité du programme et budget

Vingt-quatrième session
Genève, 14 – 18 septembre 2015

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE NOUVELLE CONSTRUCTION ET DU PROJET DE NOUVELLE SALLE DE CONFÉRENCE

établi par le Secrétariat

INTRODUCTION

1. L'objet du présent document est de présenter au Comité du programme et budget ("PBC") un rapport actualisé sur l'état d'avancement du projet de nouvelle construction et du projet de nouvelle salle de conférence depuis septembre 2014, date à laquelle le dernier rapport sur l'état d'avancement des projets a été soumis au PBC (document WO/PBC/22/14).

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX CONCERNANT LES PROJETS

2. S'agissant du projet de nouvelle construction et à la date du présent document, la situation est la suivante en ce qui concerne les travaux à l'intérieur et à l'extérieur du Nouveau Bâtiment qui n'avaient pas été achevés avant septembre 2014 :

- a) *travaux achevés après la session de 2014 du PBC et avant la fin de 2014* : aménagements extérieurs devant le Nouveau Bâtiment, travaux de remplacement et de réparation des fenêtres dans les cages d'escaliers du Nouveau Bâtiment;
- b) *travaux achevés au cours du premier semestre de 2015* : divers petits travaux en suspens; et
- c) *travaux devant être achevés d'ici à la fin de 2015* : travaux de remplacement et de réparation des fenêtres au rez-de-chaussée (qui ont débuté en juin 2015 et qui seront interrompus durant les assemblées de 2015).

3. S'agissant du projet de nouvelle salle de conférence et à la date du présent document, la situation est la suivante en ce qui concerne les travaux qui n'avaient pas été achevés avant septembre 2014 :

- a) *travaux achevés après la session de 2014 du PBC et avant la fin de 2014* : façade extérieure du nouveau Centre d'accès et divers travaux en suspens à l'intérieur et à l'extérieur de la nouvelle salle; et
- b) *travaux achevés au cours du premier semestre de 2015* : derniers travaux en suspens à l'intérieur et à l'extérieur de la nouvelle salle, et aménagements extérieurs et plantations au pied de la nouvelle salle.

SUPERVISION ET AUDIT

4. Le Secrétariat continue de présenter des rapports intérimaires sur les deux projets à l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS).

5. Les six recommandations figurant dans le rapport d'audit établi par la Division de la supervision interne (DSI) en juin 2013 ont été mises en œuvre. Il ne reste plus aucune recommandation en suspens en ce qui concerne ces projets.

6. Sur les 10 recommandations figurant dans le rapport d'audit établi par le vérificateur externe des comptes en août 2014 concernant le projet de nouvelle salle de conférence (document WO/PBC/22/3), huit ont depuis été clôturées par le vérificateur externe, ce qui signifie qu'il en reste seulement deux auxquelles il est actuellement donné suite. (Voir le document WO/PBC/22/3).

BUDGET ET SITUATION FINANCIÈRE CONCERNANT LES PROJETS

Projet de nouvelle construction

7. Tous les travaux de réparation et de remplacement effectués dans le nouveau bâtiment (paragraphe 2.a) et 2.c) ci-dessus) ont été financés et totalement couverts par le montant payé par l'ancienne entreprise générale, comme indiqué dans le précédent rapport intérimaire présenté au PBC. Les travaux en suspens mentionnés au paragraphe 2.b) ci-dessus ont été financés sur le montant de 400 000 francs suisses qui avait été approuvé par les assemblées des États membres à leur session de 2014.

Projet de nouvelle salle de conférence

8. Il est rappelé que l'enveloppe budgétaire totale approuvée par les assemblées jusqu'en 2014 s'élevait à 75 200 000 francs suisses (répartis comme suit : 4,2 millions de francs suisses en 2008, 64 millions de francs suisses en 2009, 4,5 millions de francs suisses en 2011 et 2,5 millions de francs suisses en 2014). Le budget total du projet couvre à la fois les travaux de construction et les honoraires des mandataires professionnels.

9. La situation en ce qui concerne les travaux de construction est la suivante. Quatre-vingt-deux entreprises de construction et fournisseurs ont participé à ce projet. Les décomptes de 78 de ces 82 entreprises et fournisseurs ont été entièrement validés et approuvés par toutes les parties. Sur ces 78 décomptes, 72 correspondent aux projections qui ont servi comme base pour l'établissement du document présenté au PBC (WO/PBC/22/14) par le Secrétariat. Ces projections ont été établies de bonne foi compte tenu des informations disponibles à l'époque. Les 10 décomptes restants (dont quatre sont en train d'être clôturés) présentent des augmentations supérieures aux projections.

10. La situation en ce qui concerne les honoraires des mandataires professionnels est la suivante. Vingt-six sociétés spécialisées (ingénieurs, pilote, architectes et autres experts) ont participé au projet. Les décomptes de 20 de ces 26 sociétés, qui ont été entièrement validés et approuvés par toutes les parties, correspondent aux projections de 2014 qui ont servi comme base pour l'établissement du document présenté au PBC (WO/PBC/22/14) par le Secrétariat. Ces projections ont été établies de bonne foi compte tenu des informations disponibles à l'époque. Sur les six décomptes restants qui sont en train d'être vérifiés et examinés, trois présentent des augmentations supérieures aux projections.

11. À la date d'établissement du présent document, le Secrétariat est encore en train d'examiner avec quatre entreprises et six sociétés spécialisées leurs comptes de clôture et, dans plusieurs cas, la part de responsabilité de chacun dans l'augmentation des coûts de construction au-delà des projections de 2014 du Secrétariat. Comme indiqué précédemment au PBC, les principales raisons expliquant cette situation sont les suivantes : i) les quantités réelles utilisées (en ce qui concerne plusieurs contrats fondés sur un mètre) ont été nettement supérieures à ce qui avait été calculé au départ par les spécialistes dans les cahiers des charges initiaux; ii) les retards supplémentaires enregistrés dans la phase de construction, en raison notamment d'un manque de coordination interdisciplinaire par les spécialistes et d'un manque de réactivité de la part de certaines entreprises; et iii) la plupart des entreprises de construction et des fournisseurs, n'ayant pas prévu que les travaux se prolongeraient au-delà du printemps 2014, ont pris des engagements par ailleurs et ont éprouvé de ce fait des difficultés à répondre de façon flexible et coordonnée, et en temps opportun, aux demandes auxquelles ils ont été confrontés, ce qui a entraîné des retards supplémentaires dans les travaux.

12. À la date d'établissement du présent document, le montant final et définitif concernant le coût total du projet ne peut pas être déterminé avec exactitude pour les raisons susmentionnées. Le Secrétariat fera tout son possible pour préserver les intérêts de l'Organisation et pour être en mesure de s'acquitter des montants dus aux entreprises et aux sociétés restantes. À cet égard, le Secrétariat veillera à ne pas compromettre les discussions en cours avec les différentes parties en ce qui concerne les comptes de clôture et la part de responsabilité de chacun et à ne pas manquer l'opportunité de clôturer de manière raisonnable et à l'amiable les décomptes avec les parties concernées, tout en évitant de devoir recourir à l'arbitrage pour régler les questions en suspens.

13. En conséquence, le Secrétariat prévoit d'articuler un montant final et définitif à temps pour les assemblées de 2015.

CONCLUSION

14. Le paragraphe de décision ci-après est proposé.

15. Le Comité du programme et budget

a) a pris note du contenu du Rapport sur l'état d'avancement du projet de nouvelle construction et du projet de nouvelle salle de conférence (document WO/PBC/24/13), notamment le fait que des discussions sont en cours avec les quatre entreprises et les

*six sociétés spécialisées
restantes en ce qui concerne
leurs décomptes;*

- b) *a demandé au Secrétariat*
 - i) *de réduire autant que possible le montant des ressources supplémentaires éventuellement nécessaires pour l'achèvement et la clôture de tous les décomptes relatifs à la nouvelle salle de conférence;*
 - ii) *de tout mettre en œuvre pour clôturer les décomptes relatifs à la nouvelle salle de conférence avant les assemblées de 2015;*
- c) *compte tenu de la nature confidentielle des discussions en cours concernant les décomptes mentionnés au point a) ci-dessus, a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI et des unions, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver exceptionnellement la proposition tendant à ce que toute dépense supplémentaire éventuellement nécessaire pour l'achèvement et la clôture des comptes relatifs à la nouvelle salle de conférence, au-delà du budget approuvé de 75,2 millions de francs suisses, soit couverte par l'enveloppe budgétaire globale qui figure dans le programme et budget approuvé de l'exercice biennal 2014-2015.*

[Fin du document]